

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : 5 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. CLERC Gérard, Maire.

Etaient présents : M. BLANC Jean-Charles, Mme BOUVIER Audrey, Mrs CHAPUIS Nicolas, CLERC Gérard, DRAVET Hervé, GENOUD Pierre, LEGER Michel, MARBACQUE Patrick, Mme MONDON Stéphanie, M. ROCHE Franck.

Etaient excusés :

Etaient absents : M. DRAVET Gildas, Mme MADEC Hélène.

Secrétaire de Séance : M. ROCHE Franck.

Convocation du : 28 Novembre 2018 - ***Affichage du :*** 28 Novembre 2018.

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12 (décès d'un conseiller municipal, M. BLANC Eugène ; démission de deux conseillers municipaux : Mme PONGE Marie-Pierre, M. FAVRE Armand)

Conseillers présents : 10 / Conseillers représentés : 0

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

II – PERSONNEL COMMUNAL

Renouvellement du contrat de Mme BERNARD Joëlle :

Le contrat de Mme BERNARD Joëlle prend fin au 8 janvier 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son contrat sur une base de 10 h 00 pour une durée de 3 ans.

Il est précisé que Mme BERNARD continuera de s'occuper des ressources humaines et du PLU jusqu'à son terme.

Recrutement d'un agent technique :

Dans le cadre du recrutement lancé pour le poste d'agent technique vacant, M. le Maire informe que 2 candidats ont été reçus en Mairie. Aucun des deux n'ayant donné satisfaction, le Conseil Municipal décide de passer une convention de déneigement pour la saison 2018/2019 avec l'entreprise SCHILTE T.P. interviendra donc selon les conditions suivantes :

- prix de l'heure : 50 €HT
- astreinte mensuelle : 1 650 €HT
- utilisation de l'engin communal
- durée du contrat : du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne une suite favorable à cette proposition.

III – FIXATION DES TARIFS ET TAUX COMMUNAUX 2019

Tarifification de l'eau :

M. le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau consommée en 2019 et qui sera mise en recouvrement en 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe lesdits tarifs comme suit :

- abonnement annuel : 50 €
- m³ d'eau consommée : 1.40 €
- taxe d'assainissement : 1.40 € / m³ d'eau consommée
- frais de branchement au réseau des bâtiments situés dans les hameaux d'estive, correspondant aux travaux que la Collectivité a fait réaliser pour créer de nouveaux branchements (prestations exécutées qui doivent être refacturées aux nouveaux abonnés puisqu'il s'agit de branchements neufs, à la charge du demandeur) : 236 €.

- parcelles C 713 et C 719 à la Thuile

Pour ces 3 déclarations d'intention d'aliéner, le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption.

- parcelle K 2272 à La Roche ;

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de préempter ce terrain, qui permettrait la réalisation d'un parking. Il est décidé de prendre contact avec le propriétaire.

V – DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES – PHASE FINALE

Le projet d'adressage a été validé.

La numérotation des rues a été réalisée par les services de La Poste.

Les administrés seront avisés par courrier durant le 1^{er} semestre 2019 de leur nouvelle adresse ainsi que des formalités à effectuer.

VI - BUDGETS – DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'ajuster les crédits en fin d'année, M. le Maire informe que des décisions modificatives vont intervenir sur le Budget Communal 2018 ainsi que sur le Budget du Service Eau et Assainissement 2018.

VII - COUPES DE BOIS 2019

M. le Maire donne lecture de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois à asseoir en 2019 En forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, réitère sa volonté de retirer de l'assiette des coupes de l'année 2019 les parcelles 17 et 18, car la Municipalité ne souhaite pas réaliser la desserte dans l'immédiat.

VIII - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information PAV La Thuile

M.le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de containers provisoires au hameau de La Thuile par la Communauté de Communes Val Vanoise, ceci afin de faciliter le ramassage par un seul modèle de camions ; les containers définitifs seront posés ce printemps.

Urbanisme :

- PC 073 161 16 M1002

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux pour déplacer la conduite d'égout située sur le terrain objet du permis de construire référencé PC 073 161 16 M1002 seront effectués par l'entreprise CLT ce printemps pour un montant de 4 500.00 €HT.

- PC 073 161 17 M1006

M.le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt des travaux prononcé à l'encontre du Permis de Construire référencé PC 073 161 1717 M1006 suite aux réclamations des voisins pour non conformités des travaux à l'autorisation délivrée portant sur 3 points de la construction.

M.le Maire a rencontré en Mairie les parties concernées ; suite à cette réunion, et afin de prononcer la main levée de l'interruption de travaux, il a été convenu :

- de mettre la jacobine supérieure en conformité avec les plans du permis de construire accordé ;
- de déposer un permis de construire modificatif pour les deux autres points posant problème.

- travaux de toiture de Moranche

M.le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt des travaux pour non-conformité en l'absence d'autorisation d'urbanisme pour la réfection d'un toit. Après avoir rencontré le propriétaire, celui-ci s'est engagé à régulariser sa situation. Une demande a été effectuée pour protéger la toiture des éventuels dégâts de l'hiver ; cette demande a été acceptée le temps de la régularisation.

Gestion du cimetière

M.le Maire informe que la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal arrive à terme.

Fermeture des routes

M.le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture des routes de montagne à partir du 17 décembre 2018.

Subvention pour voyage scolaire

Mme BOUVIER Audrey informe de la demande de participation pour le voyage scolaire qui aura lieu les 16 et 17 mai 2019 à LYON, qui s'élève à 10 Euros / enfant pour un effectif global de 51 enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la subvention demandée, soit 510 Euros.

Par ailleurs, dans le cadre de ce séjour, l'équipe enseignante demande l'autorisation pour que Mme SIMON Stéphanie puisse accompagner, dans le cadre de son poste d'ATSEM.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité pour un meilleur accompagnement des enfants.

Remplacement du photocopieur de l'école

M.le Maire informe que le photocopieur de l'école, qui est vétuste, sera prochainement remplacé. La société Myosotis a établi un contrat de location de matériel, semblable à celui établi pour le photocopieur de la mairie.

Forfaits de ski

M.le Maire informe que suite à la négociation avec la S3V, des forfaits de ski « Vallée de Courchevel » à tarif préférentiel ont pu être proposés cet hiver aux habitants permanents de la commune.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Affiché à MONTAGNY, le

Le Maire

Gérard CLERC

14 FEV. 2019

